



PROJET DE CHAMBRE DE COORDINATION ET DE DÉVELOPPEMENT

Réunis en assemblée annuelle, les membres de la Fédération d'agriculture biologique du Québec (FABQ) votaient une résolution d'appui au projet de chambre de coordination et de développement pour le secteur. Forte de cette résolution et de l'appui de 85 % des entreprises consultées, la FABQ apporte ici toutes les réponses à vos questions sur le projet de chambre de coordination et de développement.

Au cours des prochaines semaines, la Fédération effectuera un blitz auprès des producteurs biologiques afin de connaître leur adhésion à cet important projet pour le développement de l'agriculture biologique. À cet effet, nous communiquerons sous peu avec vous.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Quels sont les dangers qui guettent l'agriculture biologique?

- *La perte de marchés actuels au profit de l'agriculture de proximité ou de produits importés.*
- *L'absence de développement de nouveaux marchés en raison d'un manque d'analyse.*
- *Inadéquation entre l'offre de produits biologiques et la demande des consommateurs.*
- *Surabondance de paperasses administratives à la ferme au regard de la certification.*
- *Absence d'harmonisation entre les normes québécoises et les normes canadiennes ou d'autres pays.*

Pour éviter que de telles situations préoccupantes et dangereuses pour le secteur ne deviennent des réalités, la FABQ croit qu'une chambre de coordination et de développement est un outil pertinent et nécessaire.

Qu'est-ce qu'une chambre de coordination et de développement (CCD)?

C'est un outil prévu par la Loi sur la mise en marché des produits agricoles. Une CCD peut prendre toute mesure pour promouvoir, améliorer, coordonner et développer la production et la mise en marché d'un produit agricole. En résumé, une CCD travaille au développement du secteur en améliorant l'accès aux marchés et en offrant des services tangibles aux producteurs visés.

Concrètement, que fera une CCD en agriculture biologique?

La CCD offrira des services concrets aux producteurs visés comme de l'information sur les marchés, du maillage entre les producteurs biologiques et les marchés potentiels, des outils de gestion pour la certification à la ferme, de la représentation sur les changements réglementaires...

N'est-ce pas des services déjà offerts par la Fédération d'agriculture biologique du Québec?

Il est vrai que la FABQ offre de nombreux services aux producteurs biologiques depuis une vingtaine d'années. Toutefois, elle ne peut tout accomplir seule et souhaite en offrir davantage aux agriculteurs biologiques. De plus, une CCD permettra de rallier de nouveaux partenaires et de partager les frais de fonctionnement. Une CCD signifie donc une prise en mains du secteur de la production biologique par l'ensemble des agriculteurs. Il s'agit d'un exercice de responsabilisation collective pour assurer le développement de l'agriculture biologique.

Qui sont les producteurs visés et quels produits seront visés par une CCD en agriculture biologique?

Dans un souci d'équité, tous les producteurs agricoles certifiés en agriculture biologique contribueraient financièrement à la FABQ, laquelle assurera le financement de la CCD. C'est parce que la CCD travaillera sur des dossiers qui touchent l'ensemble de l'agriculture biologique que chaque producteur y participera et pourra recevoir des services en conséquence.

Qui composerait la CCD en agriculture biologique?

Le conseil d'administration de la CCD se composera de producteurs en agriculture biologique légitimement élus par l'ensemble de leurs pairs au sein de la FABQ. De plus, toute CCD doit comprendre au minimum un partenaire (distributeur, transformateur...).



D'où proviendrait le financement d'une CCD en agriculture biologique?

Selon la gamme des services offerts, une CCD nécessite un budget de fonctionnement annuel d'environ 150 000 \$. Un tel budget permet d'offrir des services et de développer des partenariats financiers. Concrètement, cette somme permettra l'embauche d'un personnel qualifié, la rédaction de bulletins d'information et d'analyse et le développement de services tangibles tout en servant de levier financier pour de nouveaux projets de recherche répondant aux besoins des agriculteurs biologiques.

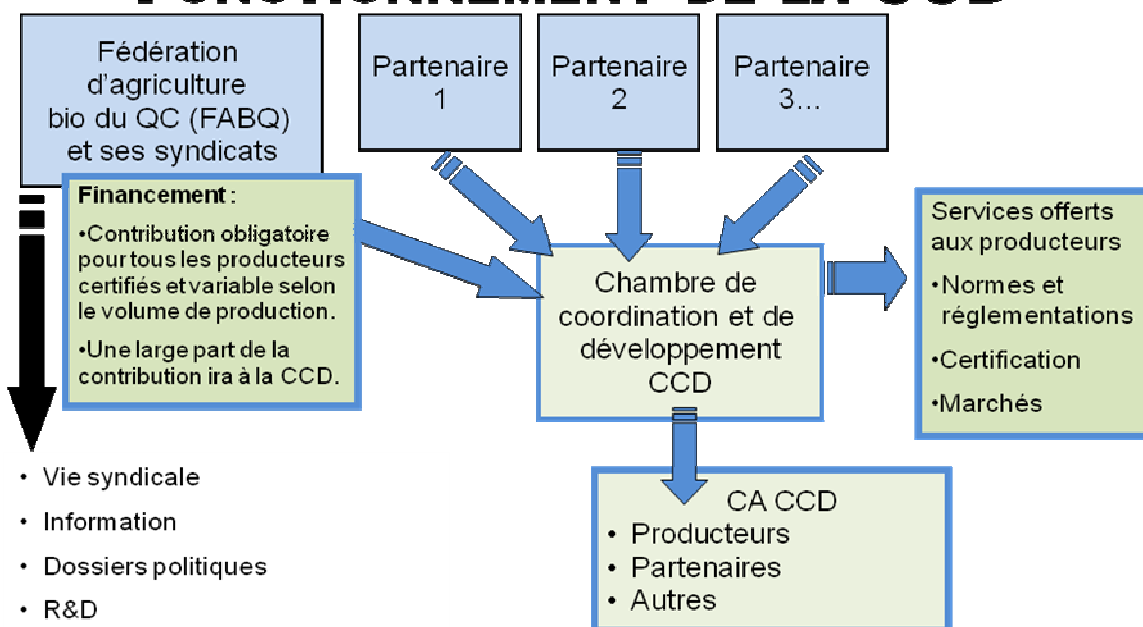
N'oubliez pas de compléter le formulaire d'appui au projet!

Son financement serait assuré par une contribution obligatoire de tous les producteurs certifiés en agriculture biologique (environ 1 000 producteurs). Dans un souci d'équité, la contribution se composerait d'un montant fixe et d'un montant variable selon le volume de production. Cette contribution ira à la FABQ, l'organisation qui représentera les producteurs biologiques au sein de la CCD. La FABQ allouera par la suite une large part de cette contribution au fonctionnement de la CCD.

- Qui étudiera et analysera l'évolution des marchés?
- Qui mettra en contact les producteurs biologiques avec les partenaires et les nouveaux marchés?
- Qui permettra un partage équitable du risque et de la richesse entre les différents acteurs de la filière biologique?
- Qui suivra l'évolution des normes et du cadre réglementaire de l'agriculture biologique québécoise?
- Qui accompagnera les producteurs dans le processus toujours plus complexe de la gestion de la certification?

Voilà tous les services que recevront les producteurs certifiés biologiques en se dotant d'une chambre de coordination et de développement!

FONCTIONNEMENT DE LA CCD



Pour en apprendre davantage sur le projet de chambre de coordination et de développement en agriculture biologique, nous vous invitons à consulter le site Internet de la Fédération d'agriculture biologique du Québec (www.fabqbio.ca) sous l'onglet « FABQ ».